



ACCUEILLE TOUTES PERSONNES EN DIFFICULTE DE LOGEMENT ET PARTICIPE A LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

L'AVDL PROPOSE :

- Une aide à la recherche de logement, à la prévention d'une expulsion locative, à la résolution de litiges.
- Des visites à domicile pour constat d'indécence.
- Des conseils techniques aux usagers et partenaires.
- Des conseils à la maîtrise des énergies.

L'AVDL CONTRIBUE A :

- La sensibilisation des usagers au contexte de crise du logement.
- L'information de tous les acteurs sur le mal logement.
- La lutte contre l'indécence et l'insalubrité.
- La lutte contre la précarité énergétique.
- La lutte contre les discriminations.

PUBLIC RECU :

TOUTES PERSONNES RESIDANT SUR VILLEURBANNE,

Pour la recherche de logement : être âgé de 30 ans et plus*

Pour la préventions des expulsions : aucun critère d'âge

*Les jeunes jusqu'à 30 ans doivent s'adresser à AILOJ ou au CLAJJ de Lyon

ACCUEIL COLLECTIF

Jeudi à 14h00 précises (places limitées)

Réunion d'information collective et d'échanges sur la problématique logement, les premières démarches à effectuer, le soutien que peut apporter l'A.V.D.L., etc.

ATTENTION : pas d'accueil collectif le dernier jeudi du mois.

SUR RENDEZ-VOUS :

ENTRETIEN INDIVIDUEL

Après participation à l'accueil collectif.

Examen de chaque situation et premiers conseils techniques.

ATELIER RECHERCHE DE LOGEMENT

Après orientation suite à l'entretien individuel.

Aide à la constitution des dossiers et soutien ponctuel aux démarches.

PERMANENCE MUTATION

Après orientation suite à l'entretien individuel

Soutien aux locataires d'organismes HLM, demandeurs de mutation.

PERMANENCE DALO (DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE)

Mercredi matin sur rendez-vous

Informations sur le Droit Au Logement Opposable et le cas échéant et saisine de la commission de médiation.

« Aucune personne ne peut se voir refuser la location d'un logement en raison de l'origine géographique, le nom de famille, le lieu de résidence, l'appartenance ou non-appartenance, réelle ou supposée, à une ethnie ou à une nation déterminée, la langue parlée (autre que le français), le sexe, l'identité de genre, la situation de famille, la grossesse ou la maternité, l'orientation sexuelle, les mœurs, l'apparence physique, l'âge, l'état de santé, le handicap, la perte d'autonomie, les caractéristiques génétiques, la religion, les convictions politiques ou activités syndicales, la précarité de sa situation économique. »

Extrait de l'article 158 de la loi du 17 janvier 2002 de modernisation sociale

PREVENTION DES IMPAYES ET DES EXPULSIONS LOCATIVES

ACCUEIL INDIVIDUEL

Sur rendez-vous : Mardi, Mercredi et jeudi

Conseils, repérage dans la procédure, vérification des droits, médiation auprès du bailleur et de l'huissier de justice, orientation ...

PERMANENCE APPEL *Action Permanente de Prévention des Expulsions Locatives*

Le jeudi de 9h30 à 11h30 sans rendez-vous

Au Tribunal d'Instance de Villeurbanne 3 rue du Docteur Fleury-Papillon (2ème étage)

La permanence APPEL informe les personnes sur leurs droits et obligations au regard de la procédure, met en place avec eux un plan d'action afin d'éviter l'expulsion et les met en relation avec les services sociaux, juridiques et associatifs pouvant les soutenir dans leurs démarches.

L'AVDL intervient en alternance avec l'association ALPIL .

Participent également un avocat et un travailleur social de la CAF.

LITIGES / LUTTE CONTRE L'INDECENCE ET L'INSALUBRITE

Par téléphone ou sur rendez vous uniquement

Conseils, médiation auprès du bailleur, visite de logements indécents, etc.

« Le droit à un logement décent et indépendant est garanti par l'Etat à toute personne qui, résidant sur le territoire français de façon régulière et dans des conditions de permanence définies par décret en Conseil d'Etat, n'est pas en mesure d'y accéder par ses propres moyens ou de s'y maintenir ».

Extrait de l'article 1er de la loi du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable

HORAIRES D'OUVERTURE

Mardi, Mercredi et Jeudi

De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Lundi de 13h30 à 17h30 (Accueil téléphonique uniquement)



METRO : LIGNE A, ARRET CUSSET – BUS : C17, ARRET CUSSET



AVDL – 277 RUE DU 4 AOÛT – 69100 VILLEURBANNE -- FAX : 04 78 85 40 53 - avdl.asso@wanadoo.fr